

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 novembre 2009** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère.

Est absent :

Christian TISLUCK,	conseiller.
--------------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

#### **09,260 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

#### **09,261 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

#### **09,262 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler. Aucun ajout n'est demandé.

#### **09-220 RÉSOLUTION NO 09-220 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **09,263 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2009**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 octobre 2009.

**09-221    RÉSOLUTION NO 09-221  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2009**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 octobre 2009 tel que présenté.

**09,264    PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'étant présente dans la salle, aucune question n'est posée.

**09,265    COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Nicole Carle informe les membres du conseil qu'elle a assisté à la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin.

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil qu'elle a assisté à la réunion du conseil d'administration de la Maison des jeunes.

Le conseiller Christian Côté explique les tenants et les aboutissants de la rencontre tenue le 29 novembre avec M. Stéphane Jodoin du Service de prévention des incendie de Kingsey Falls.

Christian Côté mentionne également qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

**09,266    RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Le rapport de l'administration et de l'inspectrice en bâtiment ont été expédiés avec l'avis de convocation de la présente réunion. Le rapport du service de prévention des incendies et celui du service d'infrastructures sont remis aux membres du conseil séance tenante. Aucune question n'est posée.

**09,267    COMPTES DU MOIS**

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

**09-222    RÉSOLUTION NO 09-222  
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT QUARANTE-VINGT-ONZE MILLE QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (291 091,92 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

## **09.268 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

## **09.269 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

### **RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

#### **1. LES FINANCES**

##### **1.1. RAPPORTS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2009**

*La Ville de Kingsey Falls complétait, en date du 31 décembre 2008, son exercice financier avec un résultat net de l'exercice de 177 746 \$.*

##### **1.2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2009**

*Le 8 décembre 2008, les membres du conseil adoptaient les prévisions budgétaires pour l'année 2009. Ce budget prévoyait des recettes provenant notamment des taxes, tarifications et subventions de 2 815 280 \$ auxquelles on a ajouté une affectation de surplus des années antérieures de 287 548 \$, le tout pour un total de 3 102 828 \$.*

*Le budget 2009 prévoyait également des dépenses d'opération de 2 531 928 \$ et des dépenses en immobilisations de 570 900 \$, le tout totalisant la somme de 3 102 828 \$.*

*Les états financiers provisoires au 31 octobre 2009 indiquent que les résultats de l'exercice en cours laissent prévoir un surplus d'environ 90 000 \$ provenant essentiellement d'un surplus de taxes et de subventions.*

##### **1.3. LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

*En vertu du règlement numéro 01-05, le salaire et l'allocation de dépenses de la mairesse pour l'année 2009 sont fixés à 12 018 \$ et ceux de chacun des conseillers à 4 006 \$. Ces montants seront indexés au coût de la vie au premier janvier 2010. La mairesse reçoit une rémunération et une allocation de dépenses de 1 500 \$ pour 10 présences aux réunions de la M.R.C.*

Précisons qu'en 2009, le conseil a tenu à ce jour 15 sessions régulières et spéciales, 10 comités pléniers et la mairesse a participé à 10 réunions du conseil de la M.R.C. d'Arthabaska, à 5 réunions du conseil d'administration de la Corporation de développement touristique des Bois-Francs dont elle assume la vice-présidence, aux réunions du CCU, du Comité en vert, de la commission d'aménagement et du comité consultatif agricole de la M.R.C. d'Arthabaska. Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni à 3 reprises.

Les autres membres du conseil ont également participé à diverses rencontres dans le cadre des projets qui leur ont été assignés, comme le suivi du site d'enfouissement et des matières résiduelles, les activités du Comité en vert, de la Maison des jeunes, le Parc Marie-Victorin, le Centre récréatif Kingsey inc. et la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

La Ville de Kingsey Falls a aussi continué à appuyer le comité d'accueil pour les nouveaux arrivants. Ce projet novateur vise à faire connaître les entrepreneurs locaux ainsi que les différents corps professionnels et organismes sociocommunautaires qui œuvrent à Kingsey Falls.

Un comité ad hoc a été formé afin de faire face à la menace toujours grandissante d'une pandémie de grippe A (H1N1). Les membres du conseil, les membres du service de sécurité incendie et la direction générale de la ville travaillent actuellement à l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence afin d'atténuer les effets de la pandémie sur les services que la ville doit offrir à la population.

#### **1.4. LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ (ARTICLE 474.1 L.C.V.)**

<b>NOM</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>NOTE : Fournisseurs ayant reçu 25 000 \$ ou plus pendant l'année et seuls les contrats de plus de 2 000 \$ sont calculés. L'année commence lors du rapport de la mairesse en 2008 et se termine au 31 octobre 2009.</b>		
Cascades inc. Récupération	Déchets, récupération et matières putrescibles	123 341,64 \$
Construction Aquabec inc.	Construction du réservoir d'eau potable	609 340,46 \$
Électro Kingsey inc.	Rénovation de la salle municipale, raccordement électrique du réservoir d'eau potable	75 998,52 \$
Hémond Ltée	Rechargement et nivelage dans le secteur rural, réparation de ponceaux, déneigement des stationnements	129 653,50 \$
J.U. Houle Ltée	Conduite d'eau pour le réservoir d'eau potable	34 200,08 \$
Lambert & Grenier inc.	Construction de trottoirs sur la rue Tardif	33 083,32 \$

<b>NOM</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>NOTE : Fournisseurs ayant reçu 25 000 \$ ou plus pendant l'année et seuls les contrats de plus de 2 000 \$ sont calculés. L'année commence lors du rapport de la mairesse en 2008 et se termine au 31 octobre 2009.</b>		
<i>La Montagne Excavation inc.</i>	<i>Déneigement du secteur urbain</i>	<i>69 982,50 \$</i>
<i>MRC d'Arthabaska</i>	<i>Quote-part</i>	<i>154 928,97 \$</i>
<i>Pavage Veilleux (1990) Inc.</i>	<i>Pavage des rues Tardif, Caron, Blake, du chemin Corriveau et du rang 12</i>	<i>164 293,12 \$</i>
<i>La Sablière de Warwick</i>	<i>Déneigement du secteur rural, aménagement de la chambre de vannes et canalisation pour le réservoir d'eau potable, bris d'aqueduc</i>	<i>176 625,16 \$</i>
<i>Teknika HBA inc.</i>	<i>Surveillance du chantier du réservoir d'eau potable et données topographiques du rang 12</i>	<i>28 002,40 \$</i>
<i>Groupe Ultima inc.</i>	<i>Assurance biens et responsabilité</i>	<i>39 586,00\$</i>

## **2. RÉALISATIONS DE 2009**

*Pendant le présent exercice, les services municipaux auront assuré les services courants notamment le fonctionnement, l'entretien et la réparation des installations d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de voirie et de loisirs.*

*En 2009, soulignons notamment les travaux suivants :*

- **Drainage** : La ville a procédé à l'entretien des fossés sur une partie du rang 12 et également à des travaux de remplacement de sept ponceaux sur le chemin Corriveau. Ces travaux rendus nécessaires assureront une meilleure stabilité de la chaussée en période de gel et de dégel.*
- **Voirie** : La ville a poursuivi son programme de construction de trottoirs et ce, dans le but d'assurer la sécurité des piétons. Cette année, les travaux ont été faits sur la rue Tardif entre la rue des Pins et la rue des Merisiers.*

*La ville a procédé à plusieurs travaux de rapiéçage du pavage dans les secteurs urbain et rural. Sur la rue Blake, des travaux de pavage ont été réalisés à partir de l'intersection de la rue Gibson sur une distance de 94 mètres. Le chemin Corriveau a aussi fait l'objet de travaux de pavage à plusieurs endroits. Des opérations de bouche-fissures ont également été réalisées dans le secteur urbain ainsi que sur le rang 12.*

*Nous avons poursuivi les travaux de mise aux normes des installations de traitement et de distribution de l'eau potable.*

*Nous avons, de plus, aménagé une traverse piétonnière sur la rue Joncas face à l'école Cascatelle.*

*Des travaux de rechargement et de remplacement de ponceau ont été effectués sur la route Goudreau.*

- **Bibliothèque** : La municipalité continue d'investir dans la bibliothèque dont le volume d'activités se maintient d'année en année. Dans un souci d'améliorer le service aux citoyens, le conseil municipal a autorisé certains travaux d'aménagement dans ses locaux.

- **Loisirs** : La municipalité supporte la Maison des jeunes qui accueille la clientèle 12-17. Les activités ont lieu du mardi au samedi inclusivement. Nous supportons également l'Association de soccer, l'Association de hockey mineur et Vélo Tour Kingsey. Pour les jeunes de 5 à 12 ans, la municipalité offre, durant l'été, l'animation au terrain de jeux.

Nous avons offert cette année des activités réservées aux jeunes de 12 à 15 ans. L'idée semble avoir plu aux participants. La ville entend bien enrichir son programme d'activités pour 2010. Ça promet!

- **Service incendie et premiers répondants** : Au plan de la prévention, la ville continue d'investir dans la formation de ses pompiers. Plusieurs milliers de dollars ont été investis en formation. Enfin, le service des premiers répondants continue de faire ses preuves. Le service s'est doté d'un tout nouveau véhicule spécialement conçu pour améliorer de façon significative les délais d'intervention.

### **3. CONCLUSION**

Enfin, c'est le **7 décembre prochain**, lors d'une session spéciale, que le conseil municipal vous présentera officiellement les prévisions budgétaires pour l'année 2010 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations et le règlement de taxation pour la prochaine année.

Soyez assurés que nous ne ménagerons pas nos efforts pour vous offrir des services municipaux qui répondent le plus adéquatement possible à vos attentes et à vos besoins et ce, au meilleur coût.

J'espère que cette description très sommaire de l'état des finances de la Ville de Kingsey Falls et de ses projets vous donne une image plus précise de la gestion municipale. Nous sommes toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous invitons à suivre la vie municipale soit en vous présentant aux sessions du conseil ou en lisant la rubrique MUNI-NOUVELLES de l'Écho des Chutes.

### **09.270 RÈGLEMENT DE TAXATION 2010 – Avis de présentation**

#### **AVIS DE PRÉSENTATION RÈGLEMENT DE TAXATION 2010**

Avis est donné par **Christian LAMPRON** qu'un **règlement établissant le taux de taxation pour l'exercice 2010** sera déposé à une session ultérieure. Demande de dispense de lecture est faite puisqu'une copie de ce règlement sera remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

**09.271 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
M. JEAN TARDIF – Superficie d'un bâtiment  
complémentaire**

**09-223 RÉSOLUTION NO 09-223  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
PAR M. JEAN TARDIF  
SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Jean Tardif possède une résidence au 11, rue Joncas;
- 2 M. Tardif désire construire un bâtiment complémentaire d'une superficie de 24 % de la superficie totale de plancher de la résidence soit 296 pieds carrés comparativement à la superficie de 20 % de la superficie totale de plancher de la résidence établie à 246 pieds carrés tel que prescrits à l'article 7.2 2<sup>e</sup> aliéna du règlement de zonage no 09-02;
- 3 La dimension du garage annexée à la résidence est trop petite soit moins de 70% de la superficie prescrite à la réglementation municipale et qu'un agrandissement en brique serait plus compliqué et onéreux.
- 4 L'entreprise Cabanons Fontaine inc. offre des dimensions déjà établies, donc le choix entre un modèle trop petit pour les besoins du propriétaire ou trop grand qui ne respecte pas la réglementation municipale;
- 5 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 6 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 7 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 8 Le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée aux termes de la résolution no CCU 09-09;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Jean Tardif l'autorisation de construire un bâtiment complémentaire d'une superficie de 24 % de la superficie totale de plancher de la résidence soit 296 pieds carrés comparativement à la superficie de 20 % de la superficie totale de plancher de la résidence établie à 246 pieds carrés tel que prescrits à l'article 7.2 2<sup>e</sup> alinéa du règlement de zonage no 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 6-113-6, **RANG 12**, et les lots 7-l-3 et 7-l-4 du **RANG 13**, tous du cadastre officiel du

**CANTON DE KINGSEY, circonscription foncière de DRUMMOND.**

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

**09,272 PAVAGE – SECTEUR URBAIN ET RURAL**

**09-224 RÉSOLUTION NO 09-224  
PAVAGE – SECTEUR URBAIN ET RURAL  
PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le pavage dans le secteur urbain et le secteur rural;
- 2 La firme Pavage Veilleux (1990) inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Pavage Veilleux (1990) inc., de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le mandat d'assurer le pavage dans secteur urbain et dans le secteur rural.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQUANTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (58 295,42 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Pavage Veilleux (1990) inc.

**09,273 BACS À COMPOST – Achat de couvercles de Gestion USD**

**09-225 RÉSOLUTION NO 09-225  
ACHAT DE COUVERCLES POUR  
BACS À COMPOST DE  
LA FIRME GESTION USD**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs couvercles sur les bacs à compost se brisent lors de la cueillette;
- 2 Il y a lieu d'acheter des pièces de rechange pour réparer les bacs plutôt que de les remplacer intégralement;



- 3 La firme Gestion USD a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Gestion USD cent (100) couvercles pour bacs à compost.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme approximative de **DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT DOLLARS (2 281,00 \$)** plus les taxes et les frais de transports pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Gestion USD.

#### **09,274 ENTENTE LOISIRS 2010 – Ville de Victoriaville**

**09-226**     **RÉSOLUTION NO 09-226**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE**  
**AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**  
**AVEC LA VILLE DE VICTORIAVILLE**  
**EXERCICE 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs résidants de la municipalité désirent participer à des activités de loisirs qui ne sont pas offertes sur le territoire de Kingsey Falls;
- 2 La Ville de Victoriaville offre de telles activités aux résidants de Kingsey Falls à condition qu'une entente intermunicipale soit signée;
- 3 La municipalité est autorisée à signer cette entente concernant les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE INTERMUNICIPALE.** La municipalité est autorisée à signer une entente avec la Ville de Victoriaville à l'égard des services de loisirs mis à la disposition des résidants de Kingsey Falls, le tout concernant le projet d'entente de la présente résolution qui en fait partie intégrale.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée sans délai à la Ville de Victoriaville.

**09,275 COMITÉ MIXTE MUNICIPALITÉ ET INDUSTRIE (CMMI) –  
Nomination d'un représentant de la ville**

**09-227 RÉSOLUTION NO 09-227  
COMITÉ MIXTE MUNICIPALITÉ ET INDUSTRIE (CMMI)  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Comité mixte municipalité et industrie (CMMI) demande à la ville de lui faire part de son intention de délégué un employé de la ville pour siéger sur ce comité;
- 2 Ce comité est une complémentarité et une plus-value au comité municipal de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** La Ville de Kingsey Falls nomme monsieur Stéphan Jodoin, directeur du service de prévention des incendies, pour siéger au Comité mixte municipalité industrie (CMMI) et nomme monsieur Christian Côté, conseiller, à titre de substitut.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Comité mixte municipalité industrie et à messieurs Stéphan Jodoin et Christian Côté.

**09,276 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Versement de la subvention 2009**

**09-228 RÉSOLUTION NO 09-228  
VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2009  
AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 La municipalité est autorisée, aux termes de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;
- 3 L'organisme a fait une demande de contribution financière afin de l'aider à assumer les frais d'exploitation de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La municipalité est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. une contribution financière de **DIX-SEPT MILLE DOLLARS (17 000,00 \$)** pour l'exercice 2009.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

**09,277 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –  
Adhésion de la municipalité pour 2010**

**09-229 RÉSOLUTION NO 09-229  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS (FQM)  
CONTRIBUTION ANNUELLE 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2010.** La municipalité est autorisée à renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à acquitter la cotisation demandée.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (1 796,94 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**09,278 SESSIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2010**

**09-230 RÉSOLUTION NO 09-230  
DATE DES SESSIONS ORDINAIRES  
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le règlement no 05-04 sur la tenue des sessions du conseil prévoit ce qui suit : la session de janvier est reportée au deuxième lundi suivant le huitième jour du mois;
- 2 Selon le règlement no 05-04, la session du conseil de janvier 2010 devrait avoir lieu le 18 janvier;
- 3 Cette date est trop tardive, il y a lieu de tenir la session plus tôt dans le mois;

- 4 L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DATE DES SESSIONS ORDINAIRES.** Le conseil municipal adopte le calendrier suivant relativement à tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010 qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30:
- |                                      |                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| - Lundi 11 janvier 2010              | - Lundi 5 juillet 2010                |
| - Lundi 1 <sup>er</sup> février 2010 | - Lundi 13 septembre 2010             |
| - Lundi 1 <sup>er</sup> mars 2010    | - Lundi 4 octobre 2010                |
| - Lundi 12 avril 2010                | - Lundi 1 <sup>er</sup> novembre 2010 |
| - Lundi 3 mai 2010                   | - Lundi 6 décembre 2010               |
| - Lundi 7 juin 2010                  |                                       |
- 2- **INFORMATION.** Afin d'informer la population, un avis sera publié dans l'Écho des chutes, édition de décembre 2009.

#### **09,279 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

#### **09-231 RÉSOLUTION NO 09-231 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'établir les horaires de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES.** La municipalité est autorisée à fermer ses bureaux pendant la période des fêtes à compter du 21 décembre 2009 jusqu'au 4 janvier 2010 à 9 h.
- 2- **SERVICES MAINTENUS.** La municipalité continuera à maintenir les services de prélèvements et de contrôle d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et assurera une garde pour les urgences municipales.
- 3- **INFORMATION.** Un article sera publié dans l'Écho des chutes de décembre afin d'informer la population.

**09,280 JOURNAL LA TRIBUNE – Édition spéciale pour souligner les 150 ans de l'industrie des pâtes et papiers – Achat d'un espace publicitaire**

Le conseil décide de ne pas donner suite à l'offre du journal La Tribune pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'édition spéciale qui soulignera les 150 ans de l'industrie des pâtes et papiers.

**09,281 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**09,282 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 20.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier